

pour les conserves de saumon coho. En ce qui concerne les ventes de saumon frais, le saumon frais, le saumon congelé et le saumon préparé se vendent tous en abondantes quantités tout le long du littoral du Pacifique. La plupart des grands vendeurs de poisson ont des camions réfrigérés qui chaque jour portent ces produits aux marchés américains.

Le gouvernement dont j'étais membre a réussi à faire réduire par les États-Unis le droit douanier qui frappait les conserves de saumon ainsi que le saumon frais et le saumon congelé, ce qui a aidé immensément cette industrie. Les droit douaniers et les contingents que demande le Congrès américain visent surtout le poisson frais et congelé, ainsi que les filets de poisson. Vu que cela ne constitue pas une partie importante des ventes de saumon aux États-Unis, cela n'aurait pas, je le répète, un effet tout à fait aussi paralysant que ce programme aurait sur la côte est, mais quand même un effet très grave. J'exhorte donc le ministre des Pêcheries à continuer par tous les moyens de faire pression sur le gouvernement américain pour que si la Commission du tarif recommande encore une augmentation du droit douanier à l'égard du poisson canadien et des contingents réduisant la quantité pouvant être importée, le président soit en mesure d'opposer encore son veto à de tels vœux.

J'ai à parler d'un autre problème qui a été assez longuement analysé par l'honorable député de Comox-Alberni, celui du conflit entre les intérêts des pêcheries dans le fleuve Fraser et ceux des aménagements hydro-électriques qu'on voudrait y installer. Le gouvernement dont j'ai fait partie avait nettement pris position à ce sujet, qui a fait l'objet de longues discussions à la Chambre. Nous étions d'avis qu'il fallait, si possible, avoir les deux. Or malgré les travaux scientifiques effectués dans bien des pays, travaux tout à fait remarquables, on n'a pas encore trouvé de moyen satisfaisant qui permettrait aux saumons adultes de franchir les hauts barrages ou aux saumonneaux de les sauter. C'est pourquoi nous voulions nous en tenir à une ligne de conduite provisoire en attendant que ces problèmes soient résolus. Cette ligne de conduite excluait l'aménagement de tout barrage sur les cours d'eau peuplés de saumons tant que tous les autres cours d'eau n'auraient pas été aménagés aux fins de la production d'énergie. Une fois aménagés tous les cours d'eau sans saumon, il y aurait lieu d'examiner très soigneusement ce que pourrait coûter l'énergie obtenue d'autres sources, de sources thermiques, par exemple, —charbon, gaz ou pétrole, —ou même de sources nucléaires, et d'en évaluer l'importance économique relative,

avant d'attenter à l'une des plus riches ressources de pêche du monde entier.

Je suis heureux de dire que c'est là un des rares domaines où le premier ministre de la Colombie-Britannique et moi-même soyons complètement d'accord. C'est ce qu'il a lui-même déclaré à maintes reprises en public, à titre de porte-parole de son gouvernement. Bien plus, il a adopté à l'Assemblée législative une loi en vue d'appuyer la loi sur les pêcheries du Canada réglementant l'érection de barrages.

Cette question a eu la vedette à cause de la déclaration du général McNaughton, mentionnée par l'honorable représentant de Fraser-Valley. Le général McNaughton est naturellement obsédé par le besoin d'énergie de la Colombie-Britannique. C'est un ingénieur de grand talent et un savant très distingué mais il semble particulièrement aveugle à l'égard des études successives entreprises par des investigateurs scientifiques de marque, dans de nombreuses régions du monde, ainsi qu'aux recherches du corps d'ingénieurs des États-Unis sur ce problème du passage du saumon par-dessus les barrages élevés. Il semble persister à croire qu'il s'agit d'un problème facile à résoudre, mais il lui suffit de considérer le fleuve Columbia, qui lui tient tant à cœur, pour voir qu'on a perdu un grand cours d'eau à saumon par suite de la série de barrages élevés construits aux États-Unis.

J'aimerais de plus signaler au général McNaughton que le Fraser n'est pas comme le Columbia, un fleuve international, et ne relève par conséquent pas de la Commission internationale dont il est le principal membre canadien. Le fleuve Fraser, pour ce qui est de l'énergie hydro-électrique, relève entièrement de la compétence provinciale.

Évidemment, les pêcheries relèvent de la compétence fédérale dans la mesure où il importe d'assurer le passage du poisson. Aussi j'engage le ministre, lorsqu'il donnera la réplique, à nous exposer très clairement l'attitude du nouveau gouvernement conservateur quant à ce qui constitue, selon lui, l'utilisation la plus profitable possible des eaux du Fraser. A divers moments et de diverses façons, les trois autres partis ont déclaré très clairement que le plus grand profit qu'on puisse tirer des eaux du Fraser pour la population de la Colombie-Britannique et du Canada tout entier c'est d'en faire le soutien de la grande industrie du saumon du littoral du Pacifique.

L'hon. M. Pickersgill: Les honorables députés comprendront, j'en suis sûr, pourquoi les crédits du ministère des Pêcheries revêtent pour moi, en ma qualité de membre du Parlement, une plus grande importance que